



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ **Procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2018**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2018.

➤ **Procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2018**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 15 mars 2018.

➤ **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal**

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 15 février 2018 et le 26 avril 2018.

1) Conseil – Modification du règlement intérieur du conseil municipal – Questions orales et questions écrites

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la modification de l'article 5 du règlement intérieur telle que présentée et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

2) Conseil – Formation des élus pour l'année 2017 - Bilan

« Information »

Le conseil municipal prend acte de ce bilan relatif à la formation des élus locaux au titre de l'année 2017.

3) Direction Générale – Analyse des Besoins Sociaux

« Information »

Le conseil municipal prend acte de l'Analyse des Besoins Sociaux présentée.

4) Direction Générale – CALEO – Prise de participation – Parc éolien du Pays de Belfays

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve et autorise la prise de participation de la SAEML CALEO au capital, dans la limite de 250 k€, dans la société d'économie mixte à créer.

5) Direction Générale – Remboursements de frais de mise en fourrière

Vote : 30 voix pour et 2 abstentions (Mme GRAWEY Claudine ne prenant pas part au vote étant indirectement concernée par la mise en fourrière d'un véhicule).

Le conseil municipal remboursera les 7 propriétaires des véhicules mis en fourrière le 12 avril dernier selon les frais suivants :

Immatriculation du véhicule	Frais d'enlèvement*
CS – 713 – MX	123,00 €
DK – 086 – XZ	123,00 €
EK – 318 – ZB	123,00 €
BJ – 475 – YK	123,00 €
CN – 225 – ZC	123,00 €
DA – 315 – KS	123,00 €
3248 WN 68	123,00 €
TOTAL GENERAL : 861,00 €	

Les frais de garde restant à la charge des propriétaires.

- 6) Finances – Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social et urbain 2017**
« Information »
Le conseil municipal prend acte du rapport relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2017.
- 7) Finances – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017**
« Information »
Le conseil municipal prend acte de ce bilan.
- 8) Finances – Comptes de gestion 2017 – Budget principal et budgets annexes**
Vote : unanimité
Le conseil municipal arrête les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du service extérieur des pompes funèbres et de la gendarmerie établis par M. le Trésorier municipal et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier municipal n'appellent pas d'observation de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget principal et des budgets annexes du service extérieur des pompes funèbres et de la gendarmerie.
- 9) Finances – Comptes administratifs 2017 – Budget principal et budgets annexes**
Vote : unanimité
Le conseil municipal sous la présidence de Mme Valérie GROSCLAUDE, adjointe au maire, M. le Maire ayant quitté la salle, adopte les comptes administratifs 2017. Il approuve le compte administratif 2017 du budget général, présentant un excédent global de 1 215 389,43 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 3 273 712,69 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 2 058 323,26 €. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, présentant un excédent global de 11 849,63 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 11 849,63 € et un résultat nul cumulé de la section d'investissement. Il approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la gendarmerie, présentant un excédent global de 124 128,07 €, soit un résultat nul cumulé de la section de fonctionnement et un excédent cumulé de la section d'investissement de 124 128,07 €.
- 10) Finances – Affectation définitive des résultats 2017 – Budget principal et budgets annexes**
Vote : unanimité
Le conseil municipal, au titre du budget principal, décide de procéder à la reprise du déficit d'investissement définitif de 2 058 323,26 € (ligne codifiée D001), décide de procéder à l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017 à la couverture des besoins de la section d'investissement pour 2 058 323,26 € (compte R1068), décide de reporter le surplus en excédent de fonctionnement pour 1 215 389,43 € (ligne codifiée R002) et dit que ces régularisations feront l'objet d'une décision modificative budgétaire.
Le conseil municipal, au titre du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, confirme, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le report en section de fonctionnement du résultat définitif de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017, soit 11 849,63 € (compte R002) et dit que cette reprise fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.
Le conseil municipal, au titre du budget annexe de la gendarmerie, confirme, compte tenu d'un résultat nul cumulé de la section de fonctionnement, la reprise définitive de l'excédent d'investissement de 124 128,07 € (compte R001) et dit que cette régularisation fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.
- 11) Finances – Budget principal de l'exercice 2018 – Décision modificative n°1**
Vote : unanimité
Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2018 équilibrée en dépenses et en recettes à 876 000 €, soit à 316 000 € pour la section de fonctionnement et à 560 000 € pour la section d'investissement.
- 12) Finances – Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres – Décision modificative n°1**
Vote : unanimité
Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres 2018 équilibrée en dépenses et en recettes à 0,00 €.
- 13) Finances – Budget annexe de la gendarmerie – Décision modificative n°1**
Vote : unanimité
Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget annexe gendarmerie 2018 équilibrée en dépenses et en recettes à 95 000 €, soit à 59 000 € pour la section de fonctionnement et à 36 000 € pour la section d'investissement.

14) Finances – Budget annexe gendarmerie – Emprunt – Régularisation

Vote : unanimité (M. ROST ne prenant pas part au vote du fait de son statut d'administrateur au sein du Crédit Mutuel)

Le conseil municipal confirme l'emprunt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 5 000 000 € pour le financement de l'opération « Construction d'une caserne de gendarmerie » du budget annexe, aux conditions suivantes :

- Montant : 5 000 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 1,60%
- Remboursement : trimestriel
- Intérêts : calculés sur la base de 365/365 jours
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction, et au plus tard le 31 décembre 2018
- Commission - frais : 0,10% du montant accordé, payables au déblocage des fonds, soit 2 500 €
- Echéances : constantes en capital et intérêts
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché

Le conseil municipal prend acte des modifications correspondantes et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues par le contrat.

15) Travaux – Déploiement fibre optique – Convention

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer les conventions, ainsi que les éventuels avenant, contenant constitution de servitude et autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités pour la mise en œuvre des conventions.

16) Marchés publics – Marché pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaire et accueils de loisirs – Avenant

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2018, autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » article 6042 « Achat de prestations de service » du budget principal.

DIVERS

Groupe « Le Nouvel Essor pour GUEBWILLER »

➤ Chantier gendarmerie

Groupe « Priorité GUEBWILLER ! »

- Recrutement Directrices Communication et Affaires Culturelles
- Réinstallation du carrousel Place de l'Hôtel de Ville
- Devenir du Bois Fleuri
- Friche ex Monoprix – Permis de construire

Groupe « Réussir GUEBWILLER »

- Devenir pour la boîte à lire
- Projet : Blois Fleuri
- Programme « Coeur de Ville » - Projets de GUEBWILLER

Affiché le : 02/05/2018

Retiré le :

Par empêchement du Maire :
Le 1^{er} Adjoint :



Daniel BRAUN